



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA PROMOTION DES LANGUES,
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

N° 4066 /2015/ MEE / DGEE /DAE/ BPE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 03 FEV 2015

Le directeur général

Affaire suivie par :
Jean-Louis LAFLAQUIÈRE IEN TUICS

à

Mesdames, Messieurs les directeurs des écoles et CJA de Polynésie française
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements de Polynésie française

Objet : Autorisation parentale pour les prises de vues et de voix et leur diffusion dans le cadre scolaire.

P.J. : Un imprimé type.

Au moyen du numérique, des projets pédagogiques sont régulièrement initiés dans les classes intégrant des images et des voix d'enfants, ayant pour finalité de diffuser les actions mises en œuvre sous des formes diverses (journal scolaire, diaporama, film...), dans ou à l'extérieur de l'école. Bien élaborées, ces productions peuvent avoir un fort intérêt pédagogique et contribuer à l'ouverture de l'école sur le monde, préconisation de la charte de l'éducation de juillet 2011.

Le fait de photographier, d'enregistrer ou de filmer des élèves dans le cadre scolaire impose néanmoins des précautions qui relèvent à la fois de l'éthique éducative et de la loi liée à la protection de la vie privée (article 9 du code civil) et des mineurs. Cela implique notamment, que toute publication de données personnelles d'élèves requière l'autorisation des parents, pour chaque projet initié. Les modalités de diffusion retenues par l'enseignant ou l'équipe doivent aussi être précisées, à chaque fois, avec la possibilité pour les parents d'avoir accès aux données personnelles de leur enfant et d'en faire retirer certaines, s'ils le jugent nécessaire.

L'imprimé type joint à cette note récapitule l'essentiel de ces recommandations. Je vous invite donc à en faire usage en tant que de besoin, en veillant tout particulièrement à ce qu'il soit bien compris de l'ensemble des acteurs concernés, dans l'intérêt des élèves.

Copie(s) :

DAE 1
CIRI 1



Pour le ministre et par délégation

Manuel Silveira
Manuel SILVEIRA



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Ecole ou établissement de

AUTORISATION PARENTALE

PRISE DE VUES ET DE VOIX
DANS LE CADRE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des programmes d'enseignement, la classe de votre enfant prévoit de mener un projet pédagogique qui fera appel à l'utilisation de photos d'images animées de la voix.

En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux de votre enfant mineur, l'école ou l'établissement scolaire doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues et de voix.

L'école ou l'établissement scolaire s'engage à n'utiliser les images et voix enregistrées que dans le cadre strict du projet scolaire dont vous trouverez le détail ci-dessous et à ce que ces données ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure votre enfant et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire. Pour cela, une demande est à formuler par écrit auprès du responsable du projet.

A compléter par l'enseignant pour préciser le cadre du projet ; cases à cocher.

Descriptif du projet

Projet pédagogique prévu

.....
.....

Classe et enseignant(s) responsable(s) du projet :

.....

Nature des prises de vues : photo numérique photo argentique

Support des images : négatifs tirages papier fichiers numériques

Support des voix : fichiers numériques

Diffusion des images et voix : sous le contrôle et la responsabilité de l'école ou de l'établissement

- Auprès des élèves uniquement, dans le cadre scolaire.
- Auprès des élèves et parents d'élèves, dans le cadre scolaire.
- Auprès du public dans le cadre d'une exposition/projection scolaire.
- Auprès du public dans le cadre d'une exposition/projection extérieure.
- Auprès du public dans le cadre du site internet de l'école ou de l'établissement : dans ce cas, aucune identité d'élève ne pourra être rapprochée des images mises en ligne.

Autre : _____

Partie à renseigner par le(s) parent(s) ; case à cocher

Je soussigné,, agissant en tant que responsable légal, autorise mon enfant n'autorise pas mon enfant à apparaître sur les images prises dans le cadre du projet scolaire décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation en contrepartie de l'intérêt pédagogique et éducatif que mon enfant pourra trouver dans cette activité et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à le

Signature des parents